



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 30131

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la situation de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture (MJC). La FFMJC est actuellement placée en redressement judiciaire. Or cette fédération et l'ensemble de son réseau sont porteurs d'un projet d'éducation populaire et co-construisent avec leurs partenaires, au niveau national et au niveau local, des projets et actions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et du social. En conséquence, ils contribuent à faire de chaque individu un acteur de la cité et jouent un rôle important auprès des citoyens en particulier dans la période actuelle. De plus, ce réseau des MJC représente 150 000 adhérents et plus de 2 millions d'usagers dont 500 000 jeunes. Ainsi, il est primordial que l'État soutienne les actions de cette fédération qui fait face à une période difficile : il souhaite donc savoir quel soutien le Gouvernement est prêt à lui apporter.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative suit avec beaucoup d'attention les évolutions de la fédération française des maisons de la jeunesse et de la culture (FFMJC), partenaire privilégié du ministère, et les dirigeants de la fédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la FFMJC est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié en 2012 d'une subvention de 320 000 euros à laquelle se sont ajoutés 450 000 euros au titre des unités de subventions locales versées par l'intermédiaire du FONJEP. Ainsi, dans un contexte général de redressement des comptes de l'Etat, la subvention à cette association a été légèrement augmentée en 2013 et s'élève à 326 000 euros. Elle bénéficie par ailleurs de la reconduction des unités de subventions allouées par le ministère et versées par le biais du FONJEP, à hauteur de 450 000 euros. Au terme d'une prorogation exceptionnelle de la période d'observation, le tribunal de grande instance de Paris a validé, le 19 décembre 2013, le plan de redressement de la fédération. Le ministère continuera de soutenir l'action de la FFMJC.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30131

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6614

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 526